

# Catastrophe et crise humanitaires, définition

---

*Evelyne Josse, février 2022*

*Chargée de cours à l'Université de Lorraine (Metz)  
Psychologue, psychothérapeute (EMDR, hypnose, thérapie brève), psychotraumatologue  
[www.resilience-psy.com](http://www.resilience-psy.com)*

Extrait de l'ouvrage : Josse É., Dubois V. (2009). Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse. Bruxelles : De Boeck.

Le conflit engagé par la Russie contre l'Ukraine jette des milliers de familles sur les routes de l'exil. Elles fuient l'insécurité qui règne désormais dans leur pays et cherchent refuge dans les pays limitrophes. Plus de 100.000 personnes ont déjà atteint la Pologne. Des femmes et des enfants sont accueillis par leurs proches et d'autres bénéficient de l'aide humanitaire qui leur est distribuée.

Les médias parlent crise humanitaire. Mais qu'entend-on par crise humanitaire ?

Dans ce court article, nous allons définir les termes « crise » et « catastrophe » généralement usités pour définir le cadre des interventions humanitaires en urgence.

## **Catastrophe**

Le mot catastrophe est formé à partir d'un mot grec « katastrophê » qui signifie « renversement » (nom lui-même dérivé du verbe « strepho », tourner). Etymologiquement, ce mot signifie donc « bouleversement » et désigne un événement malheureux qui survient brusquement.

## **Crise**

Une crise est une situation aiguë, difficile à gérer, ayant des conséquences importantes et durables, généralement néfastes. Elle peut résulter d'un accident ou d'une évolution normale d'une situation. La crise ne doit pas être comprise par rapport à une condition d'équilibre, à un état stable, à un système ou à des références universelles, mais doit être appréhendée comme un processus de passage. En effet, elle constitue une mutation d'un état, d'un moment ou d'un type d'organisation à un autre, par exemple, d'une situation stable ou critique à une situation catastrophique. La crise est donc un bouleversement désastreux de la situation antérieure.

Voici des critères autorisant à parler de catastrophe ou de crise humanitaire :

- ⇒ Une situation s'est détériorée rapidement et de façon importante.
  - ⇒ L'événement (tremblement de terre, bombardements, épidémies, etc.) ou ses conséquences (manque d'eau potable, de nourriture, de soins de santé, d'abris) a causé de nombreuses victimes (morts, blessés, sinistrés et rescapés, malades, etc.) et risque de mettre en péril la vie de milliers d'individus s'ils ne sont pas secourus.
-

- ⇒ La singularité et l'ampleur du désastre plonge la population concernée dans une situation de détresse (risque de souffrance émotionnelle forte et durable, déplacements vers une zone plus sûre, problèmes sanitaires, famine, etc.).
  - ⇒ L'événement a provoqué des destructions matérielles substantielles (habitations, établissements scolaires, institutions, industries et structures de soins de santé détruits, routes et ponts coupés, etc.) et a altéré la géographie humaine (par exemple, cultures inondées sans destruction matérielle). Il a des répercussions sur le fonctionnement et les activités de la population et remet en question la continuité de l'organisation sociale par destruction ou altération de ses réseaux fonctionnels (réseaux de production, de distribution et de consommation d'énergie, de nourriture, d'eau potable et de soins médicaux, de circulation des biens et des personnes, des systèmes de communication et d'information, d'éducation, de maintien de l'ordre et de gestion des cadavres). Ces conséquences sont durables ou complexes.
  - ⇒ La situation surprend les responsables institutionnels. Elle menace la chaîne des différentes unités décisionnelles et réduit le laps de temps disponible pour la prise de décision. Les institutions nationales sont dans l'incapacité de gérer la situation ou n'ont pas la détermination de porter secours aux populations concernées.
-